

Informations pour la postulation en Master de spécialisation en Médecine Générale

ULB - Année académique 2026-2027 – Phase 2

L'**épreuve de sélection** pour l'accès à la spécialisation en médecine générale aura lieu en **présentiel** sur le Campus Erasme de l'ULB (1070 Bruxelles) le **mercredi 12 aout 2026 à partir de 13h précise**. Elle sera divisée en 2 parties :

1. Une partie **écrite** qui consistera en un questionnaire à choix multiples de 15 questions.
2. Une partie **orale** qui consistera en une évaluation de la connaissance des spécificités de la spécialisation, de la motivation ainsi que des aspects éthiques propres à la profession.

CRITERES D'ACCESSIBILITE A LA SPECIALISATION DE MEDECINE GENERALE **(valable pour tou-te-s les candidat-e-s)**

L'accès à la spécialisation est soumis aux critères suivants :

- 1 Avoir posé sa candidature valablement entre le 14 juillet et le 5 aout 23h59 **uniquement** via le mail : ccffmgulb@ulb.be.
- 2 Être titulaire du grade académique de médecin avant le début de l'année académique 2026-2027.
- 3 Être porteur-euse d'un visa d'exercice du SPF Santé publique et être inscrit-e à l'Ordre des médecins (avant le 5 septembre 2026 pour les candidats à l'examen tel que défini dans le règlement du Jury Interuniversitaire 2026 – voir plus loin).

- 4 Etre diplômé-e :

- **SOIT** par une université **belge**
- **SOIT** par **une université non belge de l'Espace Economique Européen** ou par **une université Suisse** et donc être titulaire d'un arrêté ministériel octroyant la reconnaissance professionnelle au diplôme de médecin délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles et habilité-e à pratiquer en Belgique, c'est-à-dire disposer d'un visa d'exercice du SPF Santé publique et d'une inscription à l'Ordre des médecins (hors exception)

Seule **EXCEPTION** : le/la postulant.e. qui est toujours étudiant.e. en fin de 2ème cycle en médecine dans une université non belge de l'Espace Economique Européen et de la Suisse au moment de la postulation et donc futur-e titulaire d'un diplôme de médecin conforme à la directive 2005/36/CE, pour autant que ce/cette postulant.e obtienne au plus tard le 5 septembre 2026 la reconnaissance professionnelle de son titre ainsi que le droit de pratiquer en Belgique (visa d'exercice du SPF Santé publique & inscription à l'Ordre des médecins).

- **SOIT** par **une université non européenne**, et donc être titulaire d'un diplôme de médecin reconnu équivalent en Communauté Française de Belgique par les autorités compétentes et habilité-e à pratiquer en Belgique (disposant d'un visa d'exercice du SPF Santé publique ainsi que d'une inscription à l'Ordre des médecins)
- 5 Comprendre et s'exprimer aussi bien à l'oral qu'à l'écrit correctement et intelligiblement en langue française, y compris dans les applications médicales. Ce critère est **essentiel** pour l'entrée en spécialisation de médecine générale. Le DMG se réserve le droit de refuser l'accès à la

spécialisation si le/la candidat.e.s ne maîtrise pas suffisamment la langue française au moyen de laquelle il/elle devra pratiquer son métier.

- 6 Passer avec succès l'épreuve de sélection organisée le **12 aout 2026** en présentiel sur le campus Erasme de l'ULB.
- 7 Avoir effectué **2 x 4 semaines de stage en cabinet de médecine générale à PLEIN TEMPS en Belgique** (chez le même Maître de stage ou chez 2 Maîtres de stage différents) entre le 1^{er} janvier 2025 et le 11 septembre 2026. Ces stages doivent être effectués :
 - Auprès d'un ou deux Maîtres de Stage ULB ou agréé SPF Santé Publique pour les étudiant-es en MA3 de l'**ULB** (sauf si le stage de MED G de 4 semaines de MA1 répond déjà à ce critère)
 - Auprès d'un ou deux Maîtres de Stage agréé(s) par leur université (avec envoi d'une [attestation](#) provenant du DMG de l'université concernée) ou agréé(s) SPF Santé Publique pour les étudiant-es provenant d'une autre université belge
 - **Uniquement** auprès d'un ou deux Maîtres de Stage agréé(s) SPF Santé Publique pour tous les autres candidat-es. Dans ce cas, [un rapport de stage](#) détaillé devra alors être fourni à l'issue du/des stage(s).
- 8 Suivre les 2 semaines de cours préparatoires **obligatoires** organisés par le DMG **du 14 au 25 septembre 2026** en **présentiel** sur le campus Erasme de l'ULB à 1070 Bruxelles.
- 9 Être détenteur·ice d'une carte d'identité belge ou d'une carte de séjour valable à la date du 1^{er} septembre 2026.
- 10 Être domicilié·e en Belgique ou à proximité des frontières belges.